

La Chambre d'agriculture



HVE / Promouvoir une agriculture particulièrement respectueuse de l'environnement et permettre au producteur de mieux valoriser ses produits, c'est l'intérêt de cette mention valorisante « issu d'une exploitation de haute valeur environnementale ». Interview croisée de Guillaume Verpillieux du Clos Saint Marc et Baptiste Lallich, conseiller Chambre d'agriculture.

Franchir le cap d'une certification Haute Valeur Environnementale ?

Pourquoi être rentré dans une démarche HVE et plus spécifiquement cette certification ?

Guillaume Verpillieux : « Pour moi/nous comme il y a Alain... la HVE vient d'une décision personnelle. Ce n'est pas une demande du négoce ou des clients, car nous vendons quasiment tout en direct au domaine et en CHR (cafés, hôtels restaurants).

En réalité, nous travaillons déjà de manière « raisonnée » avec peu de traitement, l'emploi de beaucoup de produits de biocontrôle et aucun insecticide. Nos vignes sont enherbées, nous mettons en place des engrais verts et nous faisons attention aux sols.

Mais l'agriculture raisonnée ne veut plus rien dire aujourd'hui et nous souhaitons officialiser cela avec la HVE, afin d'attester de toutes les pratiques mises en place sur le domaine.

Nous ne souhaitons pas forcément passer en Bio vis-à-vis du cuivre. Nous préférons nous inspirer de ce qu'il y a de bon dans toutes les agricultures. La HVE nous paraissait adaptée, car elle met en avant la biodiversité sur l'exploitation et tient compte des méthodes plus respectueuses de l'environnement. »

Baptiste Lallich : « Contrairement à Guillaume, de nombreux domaines ont entrepris de passer la certification HVE à la demande des acheteurs. En effet, cette certification offre un cahier des charges ainsi que la garantie d'une traçabilité complète de la production. Les acheteurs sont rassurés. En outre, de plus en plus de consommateurs sou-



haitent que les produits qu'ils achètent soient plus respectueux de l'environnement. C'est pourquoi la distribution fait pression sur la production pour offrir des garanties.

Comme l'ajustement signalé Guillaume, la certification HVE est une bonne alternative à l'agriculture biologique en offrant une autre vision de la production basée sur la biodiversité et la réduction des intrants. Ainsi, les agriculteurs qui ne souhaitent pas nécessairement travailler en Bio ont maintenant le choix avec cette certification ».

Concrètement comment cela s'est-il traduit sur le terrain ?

G.V. : « J'ai découvert la certification HVE par hasard sur un salon des vins. Les vigneronnes qui étaient labélisées avaient installé des affiches et des flyers afin de communiquer sur leur démarche. Intrigué, je me suis entretenu avec eux pour savoir ce que c'était et qu'elle avait

B.L. : « Encore peu connue il y a 2 ans (pourtant en place depuis 2012), la HVE a pris un véritable essor dernièrement. Le gouvernement invite fortement les exploitants à s'engager dans une certification environnementale pour changer le visage de l'agriculture. Dans cet objectif la Chambre propose des accompagnements personnalisés ou en formations. Ces accompagnements permettent de positionner les exploitations au regard des exigences de la certification. Nous sommes également habilités à valider le premier niveau vers la HVE. Ainsi, nous sommes venus valider le niveau 1 au Clos Saint Marc à la suite de la formation que Guillaume avait suivi ».

Quelle a été la plus-value de passer en HVE pour votre exploitation ? Ventes ou améliorations sur l'exploitation ?

G.V. : « Pour nous, il n'y a pas eu de plus-value à proprement parlé dans le sens où comme nous vendons déjà tout en direct, notre clientèle est déjà bien établie. Cependant cela permet de témoigner auprès des acheteurs de notre engagement pour l'environnement. Nous communiquons aussi beaucoup à travers les réseaux sociaux afin d'expliquer les enjeux pour l'environnement. Mais nous voyons la HVE comme un tremplin permettant de nous poser des questions et d'aller encore plus loin sur le domaine avec l'envie de poser de panneaux solaires ou l'implantation de nouvelles haies afin d'offrir des zones refuges pour la faune. Nous avons aussi pris conscience de choses simples comme limiter nos déplacements afin

de réduire notre empreinte carbone. Nous souhaiterions qu'à terme HVE aille encore plus loin en intégrant la vinification ou encore la mise en place de nichoirs. Nous avons conscience que l'agriculture occupe l'espace de la faune et de la flore et que c'est à nous de mettre en œuvre des actions pour les préserver ».

B.L. : À terme, la HVE sera la norme pour accéder au marché à moins d'être engagé dans une autre démarche comme Terra Vitis par exemple ou de vendre en direct au caveau. Cette démarche est intéressante, car elle permet aux exploitants de prendre le temps de réfléchir aux forces et aux faiblesses de leur exploitation et ainsi de changer certaines méthodes de travail. Comme Guillaume l'a souligné, cela fait aussi naître chez certains l'envie d'aller plus loin, car ils se rendent compte que c'est valorisant pour eux et pour leur travail. La HVE concerne toutes les productions. De plus en plus d'arboriculteurs, maraîchers ou viticulteurs s'engagent dans cette démarche et la Chambre d'agriculture les accompagne à toutes les phases de leurs réflexions ».

CONTACT

Baptiste LALLICH
baptiste.lallich@rhone.chambagri.fr
T. 06 75 09 23 32

En quoi consiste la certification HVE ?

C'est une démarche volontaire, reconnue et portée par les pouvoirs publics. Accessible à tous types d'exploitations agricoles, elle comporte 3 niveaux d'exigences :

Niveau 1 : respect de la réglementation environnementale, c'est un pré-requis pour accéder aux autres niveaux.

Niveau 2 : respect d'un référentiel de 16 exigences de bonnes pratiques environnementales composées de 4 thèmes : la biodiversité, la gestion de l'eau, la stratégie phytosanitaire et la gestion de la fertilisation.

Il s'agit d'une obligation de moyens.

Niveau 3 : ce niveau permet d'obtenir la mention "Haute Valeur Environnementale". La performance environnementale de l'exploitation est évaluée à partir d'indicateurs de résultats sur 4 thèmes environnementaux : biodiversité, protection phytosanitaire, fertilisation, gestion de l'eau.

Seul le niveau 3 permet d'obtenir la certification HVE et donc l'utilisation du logo HVE. Elle est délivrée par un organisme certificateur indépendant.

Quelques chiffres sur la certification ✓

CERTIFICATION NIVEAU 2

L'engagement des agriculteurs dans le niveau 2 de la certification environnementale se fait très majoritairement dans le cadre de la reconnaissance de démarches environnementales. 59 démarches sont reconnues en France ; ce qui représente près de 17 500 exploitations agricoles réparties dans tout l'hexagone et dans de nombreuses filières (viticulture, arboriculture, maraîchage, grandes cultures, horticulture...). Ces chiffres démontrent le dynamisme actuel de la certification environnementale des exploitations agricoles et le fort engagement des filières dans la transition écologique.

Dans le département du Rhône, 241 exploitations sont certifiées au niveau 2 de la HVE dont 167 accompagnées par la Chambre d'agriculture du Rhône.

Ces 167 exploitations sont issues des démarches environnementales Terra Vitis Beaujolais Rhône-Alpes en viticulture et Eh Cherry, cerise de Bessenay.

Au cours de la campagne 2019, 183 exploitations ont suivi une formation Passeport vers la HVE dont 93 % de viticulteurs.

CERTIFICATION NIVEAU 3

En France, on compte 2 272 exploitations certifiées HVE de niveau 3 au 1^{er} juillet 2019.

Cette montée en puissance illustre l'engagement d'un nombre croissant de filières dans la transition écologique. Le gouvernement, au côté des filières, a d'ailleurs fixé des objectifs ambitieux dans son plan Biodiversité avec 15 000 exploitations certifiées de HVE en 2022 et 50 000 en 2030.

Dans le Rhône, 46 exploitations ont été certifiées HVE à titre individuel au 1^{er} juillet 2019, soit une augmentation de 56 % par rapport à 2018.

50% ont bénéficié d'un accompagnement par la Chambre d'agriculture du Rhône dont 70% pour la filière viticole !

Au-delà de la filière viticole, précurseur en la matière, les filières de l'arboriculture, du maraîchage, de l'horticulture et des grandes cultures se sont clairement engagées dans le dispositif. ■



ACCOMPAGNEMENT / Vous souhaitez vous engager dans des démarches visant à améliorer l'impact de votre activité sur l'environnement ?

Se préparer à la certification HVE

Les conseillers de la Chambre vous accompagnent et vous conseillent pour adapter vos choix de démarches environnementales sur votre exploitation agricole.

LE SUIVI COLLECTIF

Formation (2 jours)

"Passeport vers la HVE" : présentation de la démarche, calcul des indicateurs environnementaux, autodiagnostic de Niveau 1. Formation accessible tout au long de l'année

Après la formation, plusieurs accompagnements personnalisés

- Validation du niveau 1 de la HVE : visite d'un conseiller sur votre exploitation et remise d'une attestation.
- "Vérification des données du niveau 3" de la HVE vu en formation : repérage de la biodiversité, finalisation du calcul des IFT (Indices de fréquences de traitement), Balance globale azotée, gestion de l'irrigation.
- Visite d'un conseiller et remise d'un plan d'actions

LE SUIVI INDIVIDUEL

Validation du niveau 1

- Après avoir réalisé votre auto-diagnostic, un conseiller vérifie et valide les différents éléments du niveau 1
- Visite d'un conseiller, remise d'une attestation

Accompagnement personnalisé

- Calcul et suivi des indicateurs : biodiversité, Indice de fréquence de traitement (IFT), Balance azotée, Ressource en eau... Simulation de l'audit de niveau 3 HVE avec identification des points conformes et des pistes d'améliorations
- Visite d'un conseiller et remise d'un plan d'actions